



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 10682

Texte de la question

M Pierre Bernard appelle l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation des demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE et souhaitant se présenter à un concours administratif. En l'état actuel de la réglementation, l'ANPE n'accorde qu'une aide financière, pour frais de transport, aux chômeurs ayant obtenu un entretien en vue d'une embauche. Il lui demande s'il ne serait pas possible que l'ANPE prenne en charge également les frais de transport des chômeurs desirant de se présenter à un concours administratif en vue d'assurer leur reconversion.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10682

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1204